

Vous souhaitez vous investir et pensez
pouvoir représenter les salariés?

Comité d'entreprise

Les élus sont consulté par l'employeur sur la marche générale de l'entreprise d'un point de vue économique et social (Embauches, licenciements, condition de travail, aménagement et durée du temps de travail, aide au logement, épargne salariale...).

Vous serez informé sur tout ces sujets.

Pour plus d'explication : <http://www.fo-soprasteria.fr/fo-sopra-steria/vie-syndicale-les-irp-c-est-quoi/>

Délégué du Personnel (DP)

Les Délégués du personnel représentent les salariés auprès de l'employeur et lui font part de toute réclamation individuelle ou collective relative à l'application de la réglementation du travail (code du travail, convention collective, usage de la profession et de l'entreprise).

Soyez acteur de votre avenir, présentez vous avec **FO** !

Formulaire électronique de demande à l'adresse ci-dessous :

<http://www.fo-soprasteria.fr/fo-sopra-steria/etre-candidat-sur-les-listes-fo/>

Ou en nous retournant ce formulaire avant le 04 Septembre 2016

Déclaration de Candidature

Nom & Prénom:

Adresse personnelle:

E-Mail:

Téléphone:

Employé ETAM Cadre

A retourner à : contact@fo-soprasteria.fr

Téléphone pour nous contacter: 06 76 49 13 68 ou 06 22 76 33 33 ou 06 62 21 13 61

Elections des représentants du personnel CE & DP

4 Octobre & 8 Novembre
2016

Appel à Candidature



<http://www.fo-soprasteria.fr/fo-sopra-steria/etre-candidat-sur-les-listes-fo/>

**Pour Mon emploi et Mon salaire
Je vote FO**



www.fo-soprasteria.fr



Elections des représentants du personnel CE & DP - Appel à candidatures

Pour plus d'explication : <http://www.fo-soprasteria.fr/fo-sopra-steria/vie-syndicale-les-irp-c-est-quoi/>



Qui est concerné?

Les élections CE & DP du 04 Octobre prochain concernent les salariés des entités suivantes:

- 1) SopraSteria Group;
- 2) I2S et Beemap;
- 3) Sopra Banking;
- 4) Sopra HR Software;
- 5) Axway.

Qui peut être candidat?

Le code du travail prévoit plusieurs conditions à respecter:

- 1) Le candidat doit d'abord être inscrit sur la liste électorale;
- 2) Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans;
- 3) Le candidat doit appartenir à l'entreprise et doit se présenter dans l'établissement où il travaille au moment des élections;
- 4) Le candidat doit avoir travaillé dans l'entreprise depuis 1 an au moins;
- 5) Le candidat doit être indépendant de l'employeur.

Qui peut voter?

Le code du travail prévoit 4 conditions pour pouvoir voter:

- 1) Le salarié doit être âgé de 16 ans au moins;
- 2) Le salarié doit avoir 3 mois d'ancienneté;
- 3) Le salarié ne doit avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à ses droits civiques.

Pourquoi être candidat sur les listes FO?

FO, c'est avant tout une vision constructive du dialogue social au sein de l'entreprise.

En rejoignant nos équipes et en étant élu, vous bénéficiez:

- De formations pour vous aider dans vos missions au quotidien;
- De tous les attributs liés à l'exercice de votre mandat;
- Du soutien et des conseils des membres du syndicat pour vous aider au quotidien.

FO, c'est une équipe et une expertise au service de ses élus.



Qu'est ce que l'AFOC?

L'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) agit pour la défense des consommateurs et des locataires.

Quelles sont ses missions?

Elle a pour mission:

- D'informer;
- De représenter & de conseiller les consommateurs;
- De défendre les locataires.

Contactez l'AFOC

<http://www.afoconline.org>



Formulaire électronique de demande à l'adresse ci-dessous :

<http://www.fo-soprasteria.fr/fo-sopra-steria/etre-candidat-sur-les-listes-fo/>

Formulaire électronique de demande à l'adresse ci-dessous :

<http://www.fo-soprasteria.fr/fo-sopra-steria/etre-candidat-sur-les-listes-fo/>

contact@fo-soprasteria.fr

Tel: 06 76 49 13 68 ou 06 22 76 33 33 ou 06 62 21 13 61

www.fo-soprasteria.fr